

## ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE VESSEAUX

20 place de la Mairie

07 200 Vesseaux

☎ 04 75 93 88 05

✉ [ce.0071189e@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0071189e@ac-grenoble.fr)



[www.ac-grenoble.fr/ecole/ecolepubliquevesseaux/](http://www.ac-grenoble.fr/ecole/ecolepubliquevesseaux/)

# Note de rentrée Année scolaire 2018/2019

## 1. Enseignants/direction

Notre école bénéficie de 5 classes. L'équipe enseignante se compose de :

. PS/MS :	Mme BOULARES
. MS/GS :	Mme HENON-HILAIRE
. CP/CE1 :	M. HENON-HILAIRE (75%) / Mme NOËL (25%)
. CE1/CE2 :	Mme MEHL
. CM1/ CM2 :	M. VERREAUX

Le **jeudi**, M. HENON-HILAIRE bénéficie d'une décharge de direction afin d'assurer le fonctionnement de l'école. Il est remplacé toute la journée par Mme NOËL.

## 2. Personnel communal

Dominique MARTINEZ, Elisabeth SIMONETTI, Rosemonde TORAL, Gaëlle BRITO, Nathalie FABREGOULE

## 3. Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30-8h50 : garderie du matin

8h20-8h50 : A.P.C (mardi et jeudi)

8h50-9h00 : ouverture des portes et accueil des élèves

9h00-12h00 : classe

12h00-13h20 : cantine

13h20-13h30 : accueil des élèves

13h30-16h30 : classe

16h30-18h15 : garderie (gratuité de 16h30 à 17h00)

## 4. Assurance scolaire

Vous voudrez bien faire parvenir à l'école, le plus rapidement possible, une attestation d'assurance délivrée par votre assureur (un modèle est disponible sur simple demande).

Vous devez être assurés pour les dommages subis par vos enfants (garantie « **individuelle accident** ») et pour les dommages qu'ils pourraient causer (garantie « **responsabilité civile** »).

Les parents restent dans tous les cas libres du choix de l'assureur et du type de contrat souscrit à la condition que les garanties exposées ci-dessus soient couvertes. Vous pouvez également souscrire une assurance MAE et nous fournir l'attestation délivrée par la MAE dès sa réception.

## 5. Fiche de renseignements / fiche d'urgence :

À compléter et à remettre rapidement à l'enseignant de votre enfant.

## 6. Santé scolaire

Les instructions officielles de l'Education Nationale indiquent que **les enfants ne doivent ni posséder, ni se voir administrer de médicaments à l'école**. Si l'enfant est malade il doit être soigné à domicile et son absence sera justifiée par un certificat médical. Toute maladie contagieuse doit faire l'objet d'un certificat médical de fin de maladie avant le retour de l'élève en classe.

Pour les élèves rencontrant des difficultés de santé particulières (asthme, épilepsie...) un protocole sera mis en place par le directeur, le médecin scolaire et la famille afin de déterminer les mesures à prendre en cas de crise et d'autoriser la possession de médicaments (ventoline par exemple). Dans ce cas, je vous invite à me contacter dès aujourd'hui pour un entretien.

## 7. Absence/absentéisme/retard



Service mis en place par la Mairie

Si votre enfant ne peut pas venir à l'école pour raison de santé ou autre, merci d'envoyer un **SMS à Babeth** sur son portable professionnel. Elle transmettra l'information aux enseignants et régularisera les tickets de cantine si c'est nécessaire.

**06 45 68 96 15**

(Avant 9h00 impérativement pour ne pas « perdre » le ticket de cantine du jour et informer les enseignants avant la reprise des cours)

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical en cas de maladie ou par un mot écrit des parents. **Je vous rappelle que les instructions officielles sur l'obligation scolaire précisent que les absences répétées sans motif sérieux seront signalées à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.**

**Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.**

## 8. Réunions d'informations

Chaque enseignant recevra les parents d'élèves pour une réunion de rentrée permettant de présenter le fonctionnement de la classe et répondre aux éventuelles questions.

	Jour	Heure
<b>PS/MS</b> : Mme BOULARES	Lundi 10/09	17h30
<b>MS/GS</b> : Mme HENON-HILAIRE	Vendredi 14/09	17h30
<b>CP/CE1</b> : M. HENON-HILAIRE/Mme NOËL	Jeudi 06/09	CP à 17h30 ; CE1 à 18h30
<b>CE1/CE2</b> : Mme MEHL	Mardi 11/09	17h30
<b>CM1/CM2</b> : M. VERREAUX	Jeudi 13/09	17h30

## 9. Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C)

Des heures d'activités pédagogiques complémentaires seront mises en place à partir du **mardi 11 septembre**. Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.

***Les A.P.C se dérouleront les mardis et/ou jeudis de 8h20 à 8h50***

Les parents des élèves désignés devront remplir une autorisation de prise en charge pendant ce temps scolaire.

## 10. Goûter à l'école

Conformément à la décision prise lors du conseil d'école du jeudi 21 juin 2018, le **goûter de la récréation du matin** sera constitué uniquement de **fruits** (pommes, bananes, compote, etc.). Il est toutefois permis à ceux qui fréquentent la garderie du matin de manger des goûters « traditionnels » durant ce temps périscolaire, dans l'hypothèse où ils n'ont pas déjeuné à la maison.



Un biscuit à la fraise n'est pas un fruit. ☺

## 11. Année scolaire 2018-2019

<b>Rentrée scolaire des enseignants</b>	<b>Vendredi 31 août 2018</b>
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : vendredi 21 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : vendredi 15 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : vendredi 12 avril 2019 Lundi de Pâques : lundi 22 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019
<b>Fête du travail</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2019
<b>Victoire 1945</b>	Mercredi 8 mai 2019
<b>Pont de l'Ascension</b>	Jeudi 30 mai 2019 Vendredi 31 mai 2019 (vaqué)
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 10 juin 2019
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : vendredi 5 juillet 2019

## 12. Elections

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se dérouleront le **vendredi 12 octobre 2018**. Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 minuit (information à suivre).

## 13. Sécurité à l'école

La réalité de la menace terroriste impose la poursuite des mesures de sécurité que nous avons mis en place depuis trois ans, à savoir :

- ✓ contrôle au portail par le personnel de l'école des entrées et sorties des élèves.
- ✓ Fermeture des accès à l'école durant le temps scolaire et périscolaire
- ✓ Contrôle des personnes extérieures à l'école
- ✓ Exercice d'évacuation rapide ou confinement en cas d'attentat-intrusion

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter au « **guide des parents – sécurité des écoles** » en ligne sur le site de l'école (page d'accueil)

**BONNE RENTREE A TOUS !**

M.HENON-HILAIRE



## **Note de rentrée**

Je soussigné(e) ..... représentant(e) légal de l'élève  
..... en classe de ..... atteste avoir pris connaissance  
des informations concernant la rentrée scolaire 2018/2019.

Date : .....

Signatures des parents ou du représentant légal :